

CM/Dec.451 (LXX) : Décision sur le Rapport du Secrétaire général sur la situation au Burundi - Doc. CM/2099 (LXX) b

Le Conseil :

1. PREND NOTE du rapport ;
2. SE FELICITE des progrès accomplis dans le cadre du processus de paix tant dans son volet intérieur que dans les négociations globales d'Arusha, sous les auspices de Mwalimu Julius Nyerere ;
3. EXHORTE l'ensemble des parties aux négociations à persévérer dans leurs efforts en vue de parvenir à une solution à la crise, et de réaliser la paix et la réconciliation nationale ;
4. EXPRIME CEPENDANT ses préoccupations face à la persistance de la violence et a, à cet égard, lancé un appel aux groupes armés pour qu'ils se conforment à la déclaration sur la cessation des hostilités et acceptent de se joindre aux négociations d'Arusha ;
5. FELICITE les Etats de la région pour le rôle important qu'ils ont joué dans la relance du processus de paix ;
6. FELICITE PARTICULIEREMENT le Facilitateur, Mwalimu Julius Nyerere, pour ses inlassables efforts en vue d'aider les Burundais à trouver une solution négociée à leur conflit ;
7. LANCE UN APPEL à la communauté internationale en vue d'aider le Burundi à la relance de son économie et dans les programmes de reconstruction.